

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	10209
Descriptif :	Travaux de remplacement des vannes et de la tuyauterie de la galerie des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine, impliquant divers travaux connexes en architecture, civil, électricité, instrumentation et contrôle, mécanique de bâtiment, mécanique de procédé et structure.
Date d'ouverture :	Le 15 février 2017
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : <u>dep-ao@ville.montreal.qc.ca</u> . (Bien identifier le numéro et le titre de l'appel d'offres dans l'objet de la demande)
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du : 23 janvier 2017 sur le SÉAO.
Visite supervisée des lieux :	☐ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :
	Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendezvous est le 30 janvier 2017 à 14 h 00, à l'adresse courriel suivante : dep-ao@ville.montreal.qc.ca .
	Les visites auront lieu du 30 janvier 2017 au 2 février 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h00, 10h00, 12h30, 14h30.
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca . Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.	
Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.	
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.	
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.	
Montréal, le 23 janvier 2017	
Le greffier de la Ville Me Yves Saindon	

Le Devoir_x__

page 1 de 1

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Journaux de publication :

10209

Autre à préciser* : _____